

LA QUESTION DES ÉCOLES CATHOLIQUES

Nous commençons, aujourd'hui, la publication d'un résumé très-complet du magnifique sermon prononcé dimanche dernier par le R. Père Gauthier, à l'église Saint-Jean-Baptiste :

Comme je vous l'avais promis il y a quinze jours, j'ai voulu assister, mardi dernier, à la séance du Bureau des écoles séparées de la ville d'Ottawa, et suivre les délibérations au sujet de la pétition qu'ont présentée les contribuables des quartiers Victoria et Wellington. Grâce à l'attitude énergique des commissaires qui vous représentent, cette requête a été prise en considération. Le Bureau a décidé à la presque unanimité des voix d'acheter un terrain dans le voisinage de l'église pour les écoles de garçons, et il a admis implicitement que cette école serait confiée à des religieux choisis par Sa Grandeur Mgr l'évêque d'Ottawa.

Je suis heureux de ce résultat : car j'espère que l'établissement de cette école fera beaucoup pour la prospérité spirituelle et temporelle de la paroisse. Il est sûr, en effet, que de bonnes écoles françaises et catholiques sont le plus pressant besoin national et religieux de la population canadienne-française de l'Ontario.

Mais si je suis heureux de ce résultat, je ne me crois pas cependant tenu, et je ne vous crois pas tenu davantage à une bien grande reconnaissance envers le Bureau des écoles catholiques. Il n'a fait que bien juste ce qu'il ne pouvait absolument pas refuser sans une injustice qui l'eût déconsidéré aux yeux de tous les catholiques, et surtout aux yeux de tous les Canadiens français d'Ottawa. Je regrette pour l'honneur du Bureau qu'il n'ait pas eu l'initiative de ce mouvement ; je regrette plus encore qu'au lieu de l'accueillir avec joie et de l'encourager dès le début, il ait fait son possible pour le paralyser et le rendre inutile pendant dix mois ; mais surtout je regrette de ne pas avoir pu, par l'honneur du Bureau et pour l'honneur des catholiques d'Ottawa qu'il représente, qu'il se soit dit en assemblée publique, au cours de cette délibération, des paroles d'une catholique ne devrait jamais dire et qu'un Canadien français, je l'espère, ne dira jamais.

Je tiens à vous le dire aujourd'hui, afin que vous le sachiez et que vous en teniez compte lorsqu'on vous demandera votre voix, ou lorsqu'il s'agira pour vous d'améliorer la condition de vos écoles. Vous saurez désormais ce qu'il y a dans le Bureau des écoles catholiques d'Ottawa des hommes qui ont assez de zèle pour prendre en main vos intérêts, et d'autres qui ont assez d'esprit de justice pour ne pas vous refuser ce qu'ils vous doivent, vous n'aurez cependant pas pour vous aider de plus puissants auxiliaires que vous-mêmes. C'est en sachant demander et signifier votre volonté que vous obtiendrez justice. Je tiens à vous en parler aussi et à protester publiquement, afin que personne ne croit que le curé de St-Jean-Baptiste peut entendre, sans rien dire, contester les droits sacrés de l'Église sur l'éducation de ses enfants et accepter des éloges qui sont une injure pour ses confrères du clergé catholique, dès qu'on lui accorde ce qu'il désire.

La requête que vous avez présentée au Bureau alléguait : "l'école est actuellement trop loin de la surveillance de l'autorité religieuse, laquelle peut seule efficacement remplacer celle des parents, surtout dans une population ouvrière et commerciale comme la leur."

C'est contre ce considérant de votre requête que deux membres du Bureau se sont élevés et c'est précisément celui que je viens de défendre. L'un d'eux a dit que si l'école était plus près de l'église devant subir le contrôle soit de prêtre soit de l'évêque, il aimerait mieux qu'elle restât à distance ; qu'il n'admettait point sur les écoles

l'autre contrôle que celui du Bureau. — Qui je l'ai bien entendu — non pas textuellement peut-être — mais c'était le sens ; et pour être sûr que je ne me suis pas trompé, j'ai demandé aux autres témoins, qui ont compris ce que j'ai compris moi-même. J'ai donc entendu de mes oreilles, moi prêtre, moi curé d'une paroisse canadienne et catholique, que ni le prêtre ni l'évêque ne devrait avoir le contrôle des écoles catholiques. J'ai entendu cela dans une assemblée publique de la bouche d'un Canadien, d'un catholique, d'un commissaire des écoles catholiques.

Nous autres, pauvres prêtres et fidèles de la paroisse St-Jean-Baptiste, qui ne sommes pas de grands savants, ni de grands théologiens, qui ne sommes pas pour la plupart membres du Bureau des écoles séparées de la ville d'Ottawa et qui n'aspirons pas à être plus tard présidents de ce Bureau, nous croyons naïvement qu'une école catholique est celle qui est placée sous la surveillance de notre mère la Ste Église catholique. Nous croyons que dans la Ste Église catholique c'est la tête qui surveille le corps entier, et non pas la main qui surveille la tête ; nous croyons que c'est l'autorité qui contrôle. Nous croyons que l'autorité dans l'Église catholique c'est le prêtre, représentant et auxiliaire de l'évêque, l'évêque, pasteur légitime du troupeau institué par le Souverain Pontife, et le Pape enfin vicaire de J.-C. — Nous croyons que tous ceux qui ont reçu dans le divin Sacrement de l'Ordre la participation du pouvoir sacerdotal de J.-C. et par la mission de ses Pontifes le droit d'enseigner tout homme venant en ce monde, que tous ceux là et ceux-là seuls ont sur le troupeau catholique le droit de contrôle et de surveillance. Nous croyons que la garde du prêtre ne comprend pas seulement les pères et mères de familles, mais tous les enfants qui fréquentent les écoles, et les maitres comme les enfants et les maitres. Nous sommes nous trompés ? Je ne le crois pas.

Et ce qui me rassure, c'est que mon évêque ne le croit pas non plus. Car tout prêtre que je suis je ne me fais pas juge de la doctrine ; j'ai recours dans mes doutes à celui que Dieu a institué pour être dans ce diocèse le juge de la foi et le gardien de la morale. Je lui ai demandé si vraiment je pouvais vous enseigner, comme je l'ai toujours cru, que sans la surveillance ou le contrôle des prêtres ou de l'évêque il ne saurait y avoir d'école catholique. Et votre évêque m'a répondu : "Dites à vos paroissiens, qu'une école si bien tenue qu'elle soit d'ailleurs, qui ne reconnaît d'autre contrôle ni d'autre surveillance que celle d'un Bureau des écoles séparées, et où le prêtre ni l'évêque n'ont pas le droit de contrôle ni de surveillance, n'est pas une école catholique."

Voici donc d'un côté un commissaire d'écoles catholiques qui dit ouvertement : je ne veux d'aucun contrôle et ni du prêtre ni de l'évêque sur les écoles catholiques. Et voilà d'autre part votre évêque qui dit : une école où l'on ne veut pas du contrôle du prêtre ni de l'évêque, n'est pas une école catholique. Qui croirez-vous ?

Pour moi j'en crois la parole de l'évêque. Et vous aussi vous la croyez. Vous ne voulez pas d'école où ni l'évêque ni le prêtre n'aurait le droit de mettre le pied, pas même pour enseigner le catholicisme, comme le désire un autre membre du Bureau. Ce que vous demandez, c'est une bonne école, une école où vos enfants puissent s'instruire des sciences nécessaires à la vie temporelle ; mais c'est aussi avant tout une école catholique, toute entière sous l'œil du prêtre qui seul peut remplacer parfaitement le vôte. Vous voulez que le prêtre puisse entrer dans vos écoles comme dans vos maisons, être vos enfants comme il vous bénit, les instruire comme il vous instruit. Mais de ces écoles où le prêtre n'a pas le droit de mettre le pied, de ces écoles sur lesquelles le prêtre ni l'évêque n'auraient aucun contrôle, de ces écoles prétendues catholiques qui seraient sous le contrôle exclusif d'un bureau d'écoles quelconque, vous n'en voulez pas, fidèles de St-Jean-Baptiste, et nous non plus prêtres, nous n'en voudrions jamais.

Que l'on écrive si l'on veut sur la porte de ces écoles : écoles du Bureau ; qu'on écrive aussi : écoles séparées ; mais n'écrivez jamais : écoles catholiques. — Catholiques elles ne le seront pas ; elles ne seront que des écoles protestantes à l'usage des catholiques qui ne vont pas aux écoles communes. Car, encore une fois, il n'y a de catholique que ce qui est sous le con

LE CLERGE CATHOLIQUE AU MEXIQUE

On se rappelle les calomnies publiées il y a quelque temps contre le clergé mexicain par le *Montreal Herald*. Aujourd'hui, nous trouvons dans le *Freeman's Journal* de New York, un article intéressant sur le clergé mexicain, que nous nous bâtons de reproduire :

"Même les catholiques, y est-il dit, n'ont pas une trop bonne opinion de la condition supposée de la religion au Mexique et dans l'Amérique du Sud. Les rapports de ces gens qui tiennent toujours les yeux fixés sur la terre en quête d'ordures, font insensiblement impression même sur les âmes bonnes et charitables. Un saint prêtre, qui vient de faire un voyage au Mexique, donne ainsi le résultat de ses expériences : 'J'ai cherché du bon et j'en ai trouvé en abondance. Les révolutions continuelles du pays ne le rend pas favorable à la formation de prêtres : on est souvent obligé de leur conférer le sacrement de l'ordre après une très-courte préparation. A part cela, on ne peut rien reprocher au clergé qui jouit de l'estime du peuple et du gouvernement. Ce défaut unique se corrigera aussitôt que le gouvernement deviendra plus stable.'"

Nous n'empêtons pas davantage sur ceux des maitres et des maitresses d'école. Nous n'obligeons personne à enseigner les grosses lettres avant les petites ou les petites avant les grosses. Nous ne nous inquiétons pas beaucoup même si les professeurs enseigneront mieux la soustraction que l'addition et la division que la multiplication.

Nous n'envions même pas la charge des inspecteurs ; nous leur laissons le soin de délivrer comme ils l'entendent leurs certificats d'aptitude aux maitres ou aux enfants, et d'apprécier à leur goût la méthode d'enseignement.

Que les membres du Bureau administrent avec intelligence les affaires temporelles et s'appliquent à tirer d'une loi défiante et mesquine tous les avantages possibles pour vos écoles, je serai le premier à leur en être reconnaissant ; surtout si dans l'administration des affaires ils sont guidés par l'esprit de justice et d'équité et non point par des vues personnelles.

Qu'ils fassent s'ils le veulent les maitres et maitresses d'écoles ! ils rendront peut-être ridicules aux yeux de ceux-ci. Mais c'est leur droit, ils peuvent en user largement.

Qu'ils s'arrogent même les fonctions d'inspecteurs des écoles, s'ils peuvent les remplir convenablement, ils ne s'exposeront qu'au danger de n'être pas pris au sérieux. Mais s'ils veulent arrêter le prêtre au seuil de l'école comme au seuil d'une maison dont ils ont seuls la garde et la propriété. S'ils veulent seuls en avoir la surveillance et le contrôle, si surtout ils veulent en bannir le divin ministère du prêtre ; s'ils veulent enfin être les seuls prêtres et les seuls évêques reconnus dans leurs écoles, ils ne sont pas seulement odieux, outrecuidants et ridicules, ils sont une peste et une nuisance publique.

(A suivre)

L'ASSEMBLÉE DE HULL

On a tenu hier soir, en la cité de Hull, une assemblée très-digne et très-paisible, pour protester contre la mise à mort de Riel.

M. le Dr Duhamel, député du comté d'Ottawa à l'Assemblée législative de Québec, M. le maire Leduc, MM. Rochon et Goyette, avocats, et d'autres orateurs ont prononcé d'excellents discours.

M. le Dr Duhamel a recommandé la modération et a conseillé d'attendre les explications du gouvernement avant de juger et condamner sa conduite.

Livres de Méditations pour le mois de Novembre

Le mois des Morts, Méditations pour le mois de Novembre, Horloge de la Passion, le Crucifix, le plus beau des livres, manuel de l'Heure Sainte, un Aide dans la Douleur, l'Œil Ouvert, Douleureuse Passion, l'Âme sur le Calvaire, l'Eucharistie Méditée, Année Spirituelle, Nourriture de l'Âme, Dévotion au Sacre-Cœur, Méditations pour tous les jours.

Les ouvrages sont en vente chez P. C. GUILLAUME, 455 Rue Sussex.

COUR DE POLICE

(Présidence du juge O'Gara) Ottawa, 18 novembre.

Thomas Warnicker, refusant de payer des gages, acquitté.

André Lucelle, pour avoir troublé la paix publique et assaut, \$3 d'amende et \$2 de frais.

J. B. Masson, accusé d'avoir obtenu des billets promissaires sous faux prétextes, cause ajournée à demain.

LE CLERGE CATHOLIQUE AU MEXIQUE

On se rappelle les calomnies publiées il y a quelque temps contre le clergé mexicain par le *Montreal Herald*. Aujourd'hui, nous trouvons dans le *Freeman's Journal* de New York, un article intéressant sur le clergé mexicain, que nous nous bâtons de reproduire :

"Même les catholiques, y est-il dit, n'ont pas une trop bonne opinion de la condition supposée de la religion au Mexique et dans l'Amérique du Sud. Les rapports de ces gens qui tiennent toujours les yeux fixés sur la terre en quête d'ordures, font insensiblement impression même sur les âmes bonnes et charitables. Un saint prêtre, qui vient de faire un voyage au Mexique, donne ainsi le résultat de ses expériences : 'J'ai cherché du bon et j'en ai trouvé en abondance. Les révolutions continuelles du pays ne le rend pas favorable à la formation de prêtres : on est souvent obligé de leur conférer le sacrement de l'ordre après une très-courte préparation. A part cela, on ne peut rien reprocher au clergé qui jouit de l'estime du peuple et du gouvernement. Ce défaut unique se corrigera aussitôt que le gouvernement deviendra plus stable.'"

Nous n'empêtons pas davantage sur ceux des maitres et des maitresses d'école. Nous n'obligeons personne à enseigner les grosses lettres avant les petites ou les petites avant les grosses. Nous ne nous inquiétons pas beaucoup même si les professeurs enseigneront mieux la soustraction que l'addition et la division que la multiplication.

Nous n'envions même pas la charge des inspecteurs ; nous leur laissons le soin de délivrer comme ils l'entendent leurs certificats d'aptitude aux maitres ou aux enfants, et d'apprécier à leur goût la méthode d'enseignement.

Que les membres du Bureau administrent avec intelligence les affaires temporelles et s'appliquent à tirer d'une loi défiante et mesquine tous les avantages possibles pour vos écoles, je serai le premier à leur en être reconnaissant ; surtout si dans l'administration des affaires ils sont guidés par l'esprit de justice et d'équité et non point par des vues personnelles.

Qu'ils fassent s'ils le veulent les maitres et maitresses d'écoles ! ils rendront peut-être ridicules aux yeux de ceux-ci. Mais c'est leur droit, ils peuvent en user largement.

Qu'ils s'arrogent même les fonctions d'inspecteurs des écoles, s'ils peuvent les remplir convenablement, ils ne s'exposeront qu'au danger de n'être pas pris au sérieux. Mais s'ils veulent arrêter le prêtre au seuil de l'école comme au seuil d'une maison dont ils ont seuls la garde et la propriété. S'ils veulent seuls en avoir la surveillance et le contrôle, si surtout ils veulent en bannir le divin ministère du prêtre ; s'ils veulent enfin être les seuls prêtres et les seuls évêques reconnus dans leurs écoles, ils ne sont pas seulement odieux, outrecuidants et ridicules, ils sont une peste et une nuisance publique.

(A suivre)

L'ASSEMBLÉE DE HULL

On a tenu hier soir, en la cité de Hull, une assemblée très-digne et très-paisible, pour protester contre la mise à mort de Riel.

M. le Dr Duhamel, député du comté d'Ottawa à l'Assemblée législative de Québec, M. le maire Leduc, MM. Rochon et Goyette, avocats, et d'autres orateurs ont prononcé d'excellents discours.

M. le Dr Duhamel a recommandé la modération et a conseillé d'attendre les explications du gouvernement avant de juger et condamner sa conduite.

Livres de Méditations pour le mois de Novembre

Le mois des Morts, Méditations pour le mois de Novembre, Horloge de la Passion, le Crucifix, le plus beau des livres, manuel de l'Heure Sainte, un Aide dans la Douleur, l'Œil Ouvert, Douleureuse Passion, l'Âme sur le Calvaire, l'Eucharistie Méditée, Année Spirituelle, Nourriture de l'Âme, Dévotion au Sacre-Cœur, Méditations pour tous les jours.

Les ouvrages sont en vente chez P. C. GUILLAUME, 455 Rue Sussex.

COUR DE POLICE

(Présidence du juge O'Gara) Ottawa, 18 novembre.

Thomas Warnicker, refusant de payer des gages, acquitté.

André Lucelle, pour avoir troublé la paix publique et assaut, \$3 d'amende et \$2 de frais.

J. B. Masson, accusé d'avoir obtenu des billets promissaires sous faux prétextes, cause ajournée à demain.

MARCHE D'OTTAWA

17 novembre 1885  
FARINES  
Farine No 1 par baril.....\$ 4 50 à 4 75  
Farine forte de boulangers, par baril.....\$ 4 75 à 5 00  
Farine extra..... 4 75 à 5 09  
Farine de arrasin..... 0 00 à 3 50  
Farine d'avoine..... 4 25 à 0 00  
Farine de blé d'Inde..... 0 00 à 3 25

GRAINS  
Blé, le minot..... 85 à 00  
Avoine..... 30 à 00  
Blé d'Inde..... 0 75 à 0 80  
Pois..... 60 à 60  
Fèves..... 0 00 à 1 25  
Sarrasin..... 00 à 40  
Orge..... 55 à 60  
Seigle..... 00 à 50

LÉGUMES  
Patates, la poche..... 35 à 45  
Navets le sac..... 40 à 00  
Bettes le paquet..... 5 à 00  
Choux, la douzaine..... 50 à 0 00  
Pommes, le baril..... 2 50 à 0 00

VOLAILLES  
Poulets, le couple..... 40 à 45  
Poules, la pièce..... 20 à 30  
Caarais..... 50 à 00  
Dindes, la pièce..... 0 75 à 2 00  
Oies..... 100 à 60

VIANDES  
Bœuf, les 100 livres..... 5 50 à 6 50  
Lard..... 10 00 à 0 00  
Veau (au quartier)..... 8 à 00  
Mouton do..... 8 à 10

DIVERS  
Œufs..... 17 à 20  
Beurre, en pain..... 20 à 25  
do en sceau..... 16 à 20  
Fromage..... 9 à 13  
Suif brut, la livre..... 5 à 5 1/2  
Suif fondu..... 7 à 8  
Saindoux..... 8 à 13  
Sucre d'érable..... 10 à 12 1/2  
Miel, la livre..... 12 à 15  
Sirop d'érable, le gallon..... 1 18 à 1 25  
Foin, la tonne..... 16 00 à 17 00  
Paille..... 8 00 à 0 00

PEAUX INSPECTÉES  
No. 1 les 100 lbs..... 7 50 à 8 00  
No. 2..... 7 00 à 0 00

AVIS SPECIAUX

On demande 30 filles au magasin de chiffons, No. 257 rue Cumberland. Bons gages, emploi permanent. Alex. Dakus, garant. 16 Nov.—2 s.

Nouveau savon électrique "Van-horne", à 6 cts., chez N. A. Savard.

La neige vient de faire son apparition, et s'il vous faut une bonne voiture d'hiver, adressez-vous chez M. P. Boileau, No. 28 rue Clarence. Ce monsieur a, en mains, à l'heure qu'il est, plusieurs jolies voitures d'hiver simples et doubles. M. Boileau prend aussi des commandes pour la manufacture de toutes sortes de voitures ; les réparations sont également exécutées avec promptitude et à BON MARCHÉ dans ses ateliers. 3 nov 18

1000 lbs. de bon beurre à cuisiner, à vendre chez N. A. Savard à 14 cts. la livre.

Encore une fois, l'éclair s'allume et le ciel va tonner, pour éclaircir notre horizon par ses bienfaits. Seigneur que votre bonté est grande, en daignant si bien nous protéger ; toujours de vos enfants vous vous faites bien comprendre, surtout à l'heure du danger.

Montres, jongs de mariage et bijoux de tous genres et à bas prix. Chaque article est garanti tel qu'on le représente, sinon l'argent sera remis. Chez H. Norz, rue Rideau, No 30.

Si vous craignez de devenir complotif à cause de votre dyspepsie et de votre manque d'appétit, ou en core si vous redoutez le choléra parce que votre estomac et vos intestins sont souvent dérangés, servez vous sans hésiter des Amers Canadiens du Dr N. Lecerte, lesquels sont le plus sûr rophyactique que ou préventif de ces redoutables maladies. 30 cts la bouteille.

La Sprucine.—La sprucine comme remède pour la toux n'a pas d'égale. Elle est entièrement différente d'aucune autre espèce de composée de gomme d'épinette, que l'on vante tant aujourd'hui. Ne vous trompez pas en demandant la sprucine, elle est mise en bouteilles rondes, et chaque étiquette, circulaire et enveloppe porte la marque de commerce.

En vente chez H. F. MacCarty et C. O. Dacier, Ottawa.

Huitres monstres !—M. N. A. Savard invite ses pratiques et le public en général à aller examiner les huitres qu'il vient de recevoir. La plus petite de ces huitres mesure six pouces ; elles sont détaillées à 2 centimes pièce, et une d-mi douzaine remplit une assiette.

Les propriétés de la Diphtérie du Dr N. Lacerte sont inappréciables pour toutes les maladies de la gorge, des bronches et des poumons.

PERDU

Samedi soir, depuis le magasin de modes de Mlle McDonald jusqu'au No. 39 rue Murray, un portefeuille contenant une somme d'argent.

La personne qui le remettra à ce bureau sera généreusement récompensée.

—Faites Pensez de la VALÉRIE. C'est la meilleure pommade contre la chute de cheveux et la Calvitie. En vente chez C. O. DACIER, Pharmacien, 455 Rue Sussex.

MARCHE D'OTTAWA

17 novembre 1885  
FARINES  
Farine No 1 par baril.....\$ 4 50 à 4 75  
Farine forte de boulangers, par baril.....\$ 4 75 à 5 00  
Farine extra..... 4 75 à 5 09  
Farine de arrasin..... 0 00 à 3 50  
Farine d'avoine..... 4 25 à 0 00  
Farine de blé d'Inde..... 0 00 à 3 25

GRAINS  
Blé, le minot..... 85 à 00  
Avoine..... 30 à 00  
Blé d'Inde..... 0 75 à 0 80  
Pois..... 60 à 60  
Fèves..... 0 00 à 1 25  
Sarrasin..... 00 à 40  
Orge..... 55 à 60  
Seigle..... 00 à 50

LÉGUMES  
Patates, la poche..... 35 à 45  
Navets le sac..... 40 à 00  
Bettes le paquet..... 5 à 00  
Choux, la douzaine..... 50 à 0 00  
Pommes, le baril..... 2 50 à 0 00

VOLAILLES  
Poulets, le couple..... 40 à 45  
Poules, la pièce..... 20 à 30  
Caarais..... 50 à 00  
Dindes, la pièce..... 0 75 à 2 00  
Oies..... 100 à 60

VIANDES  
Bœuf, les 100 livres..... 5 50 à 6 50  
Lard..... 10 00 à 0 00  
Veau (au quartier)..... 8 à 00  
Mouton do..... 8 à 10

DIVERS  
Œufs..... 17 à 20  
Beurre, en pain..... 20 à 25  
do en sceau..... 16 à 20  
Fromage..... 9 à 13  
Suif brut, la livre..... 5 à 5 1/2  
Suif fondu..... 7 à 8  
Saindoux..... 8 à 13  
Sucre d'érable..... 10 à 12 1/2  
Miel, la livre..... 12 à 15  
Sirop d'érable, le gallon..... 1 18 à 1 25  
Foin, la tonne..... 16 00 à 17 00  
Paille..... 8 00 à 0 00

PEAUX INSPECTÉES  
No. 1 les 100 lbs..... 7 50 à 8 00  
No. 2..... 7 00 à 0 00

L'ALMANACH DU PURGATOIRE OU ANNUAIRE

De l'œuvre des âmes du Purgatoire vient de paraître. Il est toujours très-intéressant, et on le lira avec beaucoup de plaisir et un grand profit. Nous le recommandons à tout le monde. On le trouvera chez L. A. St-Louis, 1527 rue Notre-Dame. Il contient 30 pages et ne se vend que 5 cts. En voici le sommaire : Excellence de la dévotion aux âmes du Purgatoire—Que votre volonté soit faite dans le ciel et sur la terre et dans le Purgatoire—Fondation de messes—Lettres de France—La messe du missionnaire—Traité de l'Amour de Dieu par St-François de Sales—Les amis particuliers du bon Dieu—Lettres et petits traités concernant l'au vray—Les sentences d'or. On peut aussi se le procurer à Ottawa chez M. Eugène Tétu, No. 83 rue Waller.

L'HIVER ! L'HIVER !

J. COTE, Importateur et manufacturier de Chapeaux, Casques, Mitaines, Capots en Fourrures, Etc.

Des avantages extraordinaires sont actuellement offerts aux Dames qui désirent se procurer des

BORDURES EN PEAUX DE DIVERSES ESPÈCES, MANTEAUX EN SOIE DOUBLES EN FOURRURE, COLLERETTES, ETC.

128, Rue Rideau.

GRANDE EXPOSITION COLONIALE A LONDRES, ANGLETERRE, 1886.

CINQUANTE-QUATRE MILLE PIÈDES RÉSERVÉS POUR LE CANADA.

Première Commission Royale d'Exposition depuis 1862.

L'EXPOSITION COLONIALE ET DES INDES qui s'ouvrira à Londres, Angleterre, le 1er de Mai 1886, doit se faire sur un grand pied, son but est de faire connaître dans les relations mutuelles de toutes les parties de l'Empire britannique.

Afin de donner plus de relief à cet événement, une Commission Royale a été formée pour tenir cette exposition, la première depuis 1862 ; et Son Altesse Royale le Prince de Galles en a été nommé Président par Sa Majesté.

L'espace considérable de 54,000 pieds carrés a été alloué à la Puissance du Canada, par ordre du Président Son Altesse Royale.

Cette Exposition n'est que pour les colonies et les Indes ; ni le Royaume-Uni, ni les nations étrangères ne pourront y concourir. L'objet étant d'exhiber au monde entier ce que les colonies peuvent faire.

C'est la plus belle occasion offerte au Canada de montrer la place distinguée qu'il occupe, grâce aux progrès qu'il a faits dans l'agriculture, l'horticulture, les industries et les beaux-arts, les industries manufacturières, les améliorations les plus récentes apportées aux machines et instruments de fabrique, dans les travaux publics au moyen de modèles et dessins, aussi par un étalage approprié des immenses richesses qu'il possède dans ses pêcheries, ses forêts et ses mines, et aussi en fait de farine.

Les Canadiens de toutes dénominations et de toutes classes sont invités à venir et lutter d'ardeur pour mettre le Canada sous son véritable jour comme première colonie de l'Empire britannique, et déterminer sa véritable position aux yeux du monde.

Il est de l'intérêt de chaque cultivateur, producteur et fabricant de contribuer à cette exposition, vu qu'il a déjà été démontré qu'un développement de commerce suit toujours de semblables efforts.

Par ordre de JOHN LOWE, Secrétaire du département de l'Agriculture, Ottawa, 1er Septembre 1885.

VACCINATION COMPULSOIRE

Avis est par le présent donné, que le Bureau de Santé local a décidé de mettre en force les clauses du chapitre 191 des Statuts révisés de la province d'Ontario, concernant la vaccination compulsive. Pour l'avantage du public, les médecins dont les noms suivent, nommés vaccinateurs publics par le Conseil Municipal, seront tous les jours, (les dimanches exceptés), à leur bureau respectif de 2 à 4 heures de l'après-midi, pour remplir les devoirs de leur charge.

POUR LA SECTION OUEST DE LA VILLE : M. le Dr B. Small, 538 rue Wellington. M. le Dr S. Wright, 80 rue Queen. M. le Dr A. Trudel, 380 rue Slater.

POUR LA SECTION EST : M. le Dr Voligny, 122 rue Clarence. M. le Dr Powell, 199 rue Rideau. M. le Dr Hunter, 144 rue York.

A. ROYLLARD, Officier de santé.

Le STOCK de BANQUEROUTE

L. L. A. Crison, Acheté à 47 1/2 cents dans la piastre.

Grande Vente de Déménagement.

Chaque piastre en valeur du dit stock doit être réalisée avant le 25 NOVEMBRE.

Date à laquelle il va nous falloir remettre le magasin à ses propriétaires. Des immenses transactions vont donc s'accomplir. Venez de suite, et profitez de cette grande vente de

BONNES MARCHANDISES. Unique par les avantages qu'elle offre à l'acheteur. Etout s à Robes, Soies, Etoffes de Laine, Couvertures, Articles de Modes, Draps, etc.

A. BLAIS, NO. 332 RUE WELLINGTON.

FABRIQUE NATIONALE DE PLACAGE D'OTTAWA.

On y fait des placages en or, argent et nickel au moyen de l'électricité, ou encore en argent, or et cuivre solides, sur plaque aussi des germinures d'at-telage et de voitures d'été et d'hiver, des boutons de porte, des numéros de boîtes, etc. On répare et on plaque à nouveau les vieux articles de manière à leur donner la valeur de neufs.

Des orfres sont remplis avec promptitude.

Fabrique et Bureau, 79 rue Bank. E. BAZIRE et E. ALAÏBE, 19 Oct. 1885—3m Propriétaires.

Conservatoire de Musique, 333 RUE SUSSEX.

JULES HAEMERS, Elève du Conservatoire de Paris et Professeur de Piano au Collège d'Ottawa. Prix modérés pour commençants. 13 octobre 1885—1a.

CONTRAT POUR FOURNITURE DE SACS DE MAILLE

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Maître Général des Postes, (pour le Bureau des Impressions, &c.), portant la suscription "Soumission pour Sacs de Maille" seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi LUNDI, 22 NOVEMBRE 1885, pour la fourniture, au Département des Postes du Canada, des sacs dont il aura besoin de temps en temps pour le Service Postal du Dominion.

Des échantillons des Sacs, qui devront être fournis, peuvent être vus aux Bureaux de Poste à Halifax, N. E., St-Jean N. B., Charlottetown, I. P. E., Québec, Montréal, Ottawa,